



Service public fédéral
Justice

MOD. 2.2

Volet A : **A compléter dans tous les cas**
Volet B : Texte à publier aux annexes du
Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de
constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages page(s)

- Tarif Constitution
 Tarif Modification
 Publication gratuite

Associations, Fondations et Organismes

A compléter en lettres capitales
et à joindre lors du dépôt d'un acte
au greffe

**Formulaire I de demande d'immatriculation (BCE) et/ou
de publication dans les annexes du Moniteur belge**

Volet A Identification

Ne pas remplir si constitution

1° Numéro d'entreprise : Numéro à 9 ou 10 chiffre si vous commencez par 0

2° Dénomination

(en entier) : **A remplir**

(en abrégé) : **A remplir si besoin**

Sigle éventuel :

3° Forme juridique Association Sans But Lucratif – Association Internationale Sans But
Lucratif – Fondation d'utilité publique – Fondation privée - Organisme
de financement de pensions

Autre :

4° Siège : **A remplir dans son intégralité**

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

Pays :

Barrer la mention inutile

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de l'unité d'établissement
en Belgique

Rue : **A remplir si association étrangère**

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

Il y a lieu de mentionner
de préférence l'adresse
de l'établissement principal
en Belgique

La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°.
Si l'adresse de facturation est différente, prière de compléter ci-dessous

Dénomination : **A remplir si besoin**

Service :

Nom : Langue :

Rue :

N° : Boîte : **N° d'entrep.:**

Code postal : Localité:

Quelques conseils

- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections.
- Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au Moniteur belge.
- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.

**Volet B** Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

Greffé

N° d'entreprise : Numéro à 9 ou 10 chiffre si vous commencez par 0

Dénomination :
(En entier) A remplir dans son intégralité

(en abrégé) :

Forme juridique :

Siège : Indiquer les 2 adresses si association étrangère
(pays d'origine plus Belgique)

Objet de l'acte : Ne pas oublier de remplir l'objet de l'acte
(ex: mise en liquidation ou dissolution)

Texte :

Veillez reprendre le(s) PV de(s) l'assemblée(s) générale(s)
qui acte ce changement (ne pas oublier la date du PV)

La signature d'un administrateur se fera uniquement au verso
(nom de la personne qui signe + sa signature)

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.



Service public fédéral
Justice

Mentions à faire par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de commerce de

Numéro d'entreprise :

Le

Sceau du tribunal

Visa du greffier

Volet C

Données supplémentaires

à compléter lors d'un premier dépôt d'une personne morale

1° Date de l'acte constitutif : / /

2° Arrivée du terme (uniquement pour les associations ou fondations à durée limitée) / /

3° Administration et représentation (+ représentant légal de la succursale)

Numéro (*)

Nom et prénom

Qualité

<u>Numéro (*)</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Qualité</u>

4° Gestion journalière (le cas échéant)

Numéro (*)

Nom et prénom

Qualité

<u>Numéro (*)</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Qualité</u>

5° Exercice social (date de fin : JJ / MM) : /

Le soussigné,
agissant comme administrateur, membre, notaire, mandataire certifie la présente
déclaration sincère et complète.

Fait à, le

(Signature)

(*)
Numéro du registre national
pour les personnes physiques,
numéro du registre BIS
pour les non-résidents
ou numéro d'entreprise
pour les personnes morales

(**) Pour les OFP, la mise
en œuvre de la politique
générale de l'organisme

Barrer la mention inutile